

Paris, le 17 janvier 2017

Les associations familiales catholiques
28 place Saint Georges
75009 PARIS

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité recueillir les réponses que Jean-Luc Mélenchon et la France insoumise apportent sur un certain nombre de questions ayant trait à la famille.

Avant de répondre sur chacun des points, il me paraît utile de clarifier la perspective qui est la nôtre et certains désaccords fondamentaux entre nos points de vue respectifs.

Les Associations familiales catholiques (AFC) font découler leur programme politique de préceptes religieux, ceux de l'Eglise catholique ; nous sommes des laïcs convaincus. Les AFC portent une vision différentialiste des rôles des femmes et des hommes ; elles continuent de défendre, avec « La Manif pour tous », une place de sous-citoyen-ne-s pour les lesbiennes, les gays, les trans, ainsi que leurs familles et leurs enfants.

La France insoumise défend, a contrario, l'égalité pleine et entière des femmes et des hommes dans tous les aspects de leur existence ; elle promeut l'éducation aux questions de genre ; elle propose que la République reconnaisse aux personnes et aux couples, abstraction faite de leur orientation sexuelle, des droits absolument égaux, y compris en matière de responsabilité familiale. Notre programme défend également, plus largement, pour chacun la possibilité de disposer de son corps, par le droit à l'avortement ou le droit de choisir sa mort, ainsi et de choisir son état civil, par le droit d'en changer librement et gratuitement.

Une fois exprimés ces désaccords fondamentaux, vous trouverez ci-dessous les réponses de la France Insoumise à chacun des points que vous soulevez :

1. Sur la fiscalité des couples et des familles, le programme « L'avenir en commun » propose de mettre fin à l'application automatique d'un quotient conjugal, système patriarcal favorisant les inégalités salariales entre les femmes et les hommes et de remplacer l'injuste quotient familial fiscal actuel par un crédit d'impôt par enfant
2. S'agissant des allocations familiales, nous défendons le versement d'une allocation dès le premier enfant. Nous portons également un projet d'égalité de toutes les familles et sommes favorables au rétablissement de l'universalité des allocations familiales, sans distinction de ressources, ni de situation matrimoniale ou de genre des parents.

3. Sur le libre choix des rythmes de travail, nous souhaitons encourager le passage à la semaine de 4 jours d'une part, et faire progresser, de façon beaucoup plus ferme qu'actuellement, l'égalité des femmes et des hommes tant au travail que dans les tâches domestiques. A cet égard, nous favoriserons des congés parentaux de durée identique entre les parents.
4. S'agissant des modes de garde, nous donnons la priorité à la création d'un service public de la petite enfance. Nous ouvrirons 500 000 places en crèches et modes de garde adaptés sur cinq ans. S'agissant des avantages fiscaux existants pour certains modes de garde, ils seront évalués dans le cadre de la refonte fiscale que nous appelons de nos vœux et qui conduira notamment à la suppression des « niches fiscales » injustes ou inefficaces socialement.
5. Quant aux retraites, notre priorité est la restauration du droit à la retraite à 60 ans. Comme indiqué précédemment, nous souhaitons assurer l'égalité des personnes et des familles. Ainsi, la revalorisation des retraites sur la base du nombre d'enfants ne nous semble pas aller dans cette direction.
6. Enfin, nous rejoignons votre préoccupation d'ancrer la politique familiale et, plus largement, l'ensemble des politiques publiques dans le temps long. Il s'agit là d'un leitmotiv du programme *L'avenir en commun*.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous invite également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, en librairie ou à l'adresse suivante : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise